

[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

Villetaneuse, le 11 février 2019

La section disciplinaire usagers de l'université Paris 13 a statué le 8 février 2019 sur un trouble à l'ordre public de l'établissement, pour antisémitisme et harcèlement.

La section disciplinaire usagers de l'établissement ayant été saisie par le Président de l'université Paris 13, en vertu de l'art. R. 712-10, 2°, b, du code de l'Éducation, a examiné avec le plus grand soin les éléments versés au dossier, a lu et entendu les témoignages à charge et à décharge et étudié chacun des faits qui lui ont été soumis et les circonstances précises dans lesquelles ils se sont déroulés. Elle a rendu ses décisions sur chacun des huit cas individuels.

La section disciplinaire usagers de l'université Paris 13 a relaxé à l'unanimité 7 étudiantes et étudiants. Elle a condamné à la majorité 1 étudiant à 1 an d'exclusion dont 2 mois ferme de l'université Paris 13. La section disciplinaire usagers a décidé que l'identité des personnes concernées sera protégée, conformément à l'art. R. 712-4 du code de l'Éducation. Ces décisions sont susceptibles d'appel devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER ; art. L. 232-2 du code de l'Éducation).

La situation que la juridiction disciplinaire de l'université Paris 13 a eu à connaître a donné lieu, depuis le mois d'octobre 2018, à un grand nombre de spéculations et déclarations publiques excessives ou prématurées et aux exagérations les plus violentes sur les réseaux sociaux. Ces attitudes qui ne sont susceptibles ni de rétablir la tolérance mutuelle ni de contribuer aux décisions juridictionnelles impartiales et nécessaires, exigent de revenir à la raison et l'exigent en particulier de l'Université qui en est dépositaire et garante. L'université Paris 13 appelle la communauté universitaire dans son ensemble à redoubler d'efforts et d'actions concrètes de même qu'à poursuivre un inlassable examen de conscience sur les questions de discrimination, de racisme et d'antisémitisme.

L'université Paris 13, université pluridisciplinaire qui s'honore, depuis sa création en 1970, d'accueillir des étudiants de toutes nationalités et de toutes cultures, entend revendiquer cette richesse et garantir à ses étudiantes et étudiants des formations de haut niveau dans le respect précis des diversités et dans l'observation exacte du principe de la laïcité et des lois de la République.

Contact presse : Marie Pfeiffer / marie.pfeiffer@univ-paris13.fr / 01 49 40 20 39